

**Le conseil municipal de BROYE AUBIGNEY MONTSEUGNY**  
**s'est réuni le mercredi 06 mars 2024 à 18H00**  
**en Mairie de BROYE**

**Etaient présents** : Yves BERTHET, Daniel CERCLEY, Jean François CERCLEY, Benjamin MIGNEROT, Régis MUZARD, Nadège BODOIGNET, Gaëlle MOUCHOT, Stéphanie ROUX, Erick DEQUAIRE.

**Etaient absents** : Alain SCHATT.

Mr Yves BERTHET a été nommé secrétaire.

**1/ Achat de terrain (370 ZA 59 et 60) :**

Mr le Maire expose au conseil municipal avoir reçu une information de vente de parcelles jouxtant la Mairie de Montseugny, parcelles 59 (47 ares) et 60 (4 ares) appartenant à la famille Jeanguyot, proposée pour un montant de 23 000 €. Le conseil municipal après en avoir délibéré, accepte à l'unanimité l'achat de des terrains 370ZA59 et 60 pour la somme de 23 000 € hors frais de notaire. Le conseil municipal autorise à l'unanimité également Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

**2/ Achat de parcelles de bois (034ZC32/034ZI92 et 88/000ZD13) :**

Mr le Maire expose qu'une vente de parcelles boisées est en cours, concernant les parcelles 034ZC32, 034ZI92 et 88, puis 000ZD13 (appartenant à Mr Jean-Pierre Pourcelot), d'une contenance totale d'environ 1ha et 76 ares pour la somme de 20 000 € hors frais de notaire. Mr le Maire explique qu'il souhaite profiter de cette occasion pour que ces parcelles boisées intègrent l'actif de la commune. Le conseil municipal acquiesce cette opportunité et donne son accord à l'unanimité, pour l'achat des parcelles dites d'un montant de 20 000 € hors frais de notaire. Le conseil municipal autorise également, à l'unanimité, Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

**3/ Achat de garage :**

Mr le Maire expose au conseil municipal avoir eu une proposition de vente de garage (parcelle 000AB165) d'un montant de 11 000 € hors frais de notaire (par Mr Jean-Claude Roche), cet achat permettrait de stocker les véhicules et matériels communaux. Le conseil municipal accepte l'achat de ce garage avec 8 voix pour et 1 abstention (Mme Roux Stéphanie) pour un montant de 11 000 € hors frais de notaire. Le conseil municipal autorise Monsieur le Maire à signer tout document relatif à cet achat.

**4/ Vente de bois (Parcelle Champs rouge, Parcelle 24 et 13) :**

Mr le Maire explique que Mr Courbey Raphaël a fait une proposition d'achat de bois sur les parcelles Champs rouge d'un montant de 10 633 €, parcelle 24 d'un montant de 4 650 € et parcelle 13 d'un montant de 1 300 €. Après en avoir délibéré, le conseil municipal accepte à l'unanimité la vente des parcelles dites pour un montant global de 16 583 €.

**5/ Sied - Extension du réseau électrique concédé pour antenne Free :**

Mr le Maire expose qu'il y a lieu de prévoir une extension du réseau concédé d'électricité pour une antenne Free qui relève du régime des équipements exceptionnels. Ces travaux sont de la compétence du syndicat intercommunal d'électricité du département de la Haute-Saône auquel la commune adhère. L'avant-projet définitif de ces travaux établi par les services du SIED70 prévoit une extension souterraine du réseau concédé d'électricité longue d'environ 225 mètres avec la fourniture, pose et le raccordement d'un coffret électrique.

Le conseil municipal, après avoir entendu cet exposé et après en avoir délibéré, demande au SIED70 de procéder d'une part à l'étude détaillée de cette opération selon l'avant-projet définitif présenté puis demande que la participation financière demandée par le SIED70 soit prise en charge.

#### **6/ Subventions :**

Mr le Maire énumère les dernières subventions attribuées sur l'année 2023, au vu des différentes demandes, le conseil municipal décide à l'unanimité d'attribuer les subventions suivantes : L'association patrimoine BAM : 500 € / l'association Festibam : 500 € / le comité des fêtes d'Aubigny : 250 € / le club des anciens : 150 € / l'association GENE : 100 € / au souvenir Français : 50 € / aux anciens combattants : 50 € / à l'ADMR : 50 € / au club de foot de Pesmes : 50 € / à l'association sportive du Collège de Pesmes : 50 €.

Un montant de 200 € d'achat sera également accordé à la bibliothèque de Broye pour l'année 2024.

#### **7/ Autorisation dépenses budgétaires avant vote du budget primitif :**

Le Maire expose à l'assemblée qu'il y a lieu de réaliser, avant le vote du budget primitif 2024, des dépenses d'investissement. Il indique que le montant total des dépenses réelles d'investissement du budget 2023 (hors remboursement du capital des emprunts) s'élève à 341 000.09 €. Le montant maximum de l'autorisation budgétaire correspondante, pour l'exercice 2024 serait donc de 85 375.02 €. Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité d'autoriser le Maire à mandater les dépenses urgentes. Les dépenses prévisibles pour le moment sont les travaux ONF pour un montant total de 8650 €.

#### **8/ Adoption de la nomenclature budgétaire et comptable M57 au 1er janvier 2024 pour AFR Broye-Montseugny ;**

Cet ordre du jour n'a pas été délibéré car le sujet relève uniquement de la compétence de l'association foncière de Broye-Montseugny.

#### **9/ Questions diverses ;**

- Quelques travaux de voirie seront à prévoir pour cette année (route du port st pierre à Broye, rue de l'Eglise et rue de la Fontaine à Aubigny puis rue de la fontaine et rue de la loge à Montseugny).
- Mise en place de la gestion administrative de la Zone de loisirs pour réouverture au 15 avril prochain.

La séance est levée à 20H19

Le Maire,

Jean François CERCLEY